Numéro 96
Jeudi
28 février 1980
Prix : 1 F
12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Droits de l'homme : Amnesty se penche sur l'U.r.s.s • Elus municipaux : rencontre P.s-P.c • Parcours fédéral en Charente Maritime • Casseurs : les patentés du 23 mars • Confection : un «clandestin» arrêté sur mesure • Logements sociaux : l'inégalité s'aggrave • Terrains Citroën : Chirac brade • Tribune libre C.g.t sur F.r.3 : pas libre • Doyen, nazi, et fier de l'être

Giscard sur le canal de T.f.1

Une partie de politique au fil de l'eau

Il ne doit pas y avoir de transistors à l'Elysée. Ou alors personne n'y écoute la radio. Ou alors ceux qui l'écoutent n'en informent pas le Président. Ou alors le Président ne lit pas les notes d'écoute que doivent bien lui faire passer les fonctionnaires de son service de presse.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle intéressant l'Afghanistan a été transmise par les agences, mardi en fin d'après-midi. Elle a été reprise aux éditions de 19 H. des journaux parlés. Et pourtant, M. Giscard d'Estaing qui a consacré, le même soir, un bon temps de son heure de 50 minutes à la question afghanne, n'en n'a soufflé mot.

Sans doute a-t-il soufflé pas mal d'autres mots, selon son habitude de ne pas parler de ce qui fâche, et de ne parler que de ce qui l'ennoblit. Mais, cette fois l'oubli est de taille !

Car enfin, il a longuement disserté de la détente et à longtemps tourné autour de Kaboul, sans évoquer le fait nouveau : la réponse indirecte de Carter à Brejnev, qui constitue tout de même une ouverture.

Le 22 février, le numéro 1 soviétique déclare que le retrait des troupes russes pourrait être envisagé si «les Etats-Unis et les voisins de l'Afghanistan garantissaient qu'il n'y aurait plus d'ingérences extérieures dans ce pays». Là-dessus, le président américain fait savoir par une lettre adressée au maréchal Tito que «les Etats-Unis sont prêts à se joindre aux voisins de l'Afghanistan pour garantir une véritable neutralité de ce pays si les troupes soviétiques s'en retirent rapidement».

Cette position nouvelle de Washington est donc rendue publique quelques heures avant le show télévisé présidentiel. Elle est aussitôt connue et commentée dans le monde entier. Sauf à l'Elysée, où l'interviewé et les intervieweurs l'ignorent superbement.

Evidemment, elle n'entrait pas dans la démonstration prévue. Au contraire, elle la contredisait. Il s'agissait en effet de faire béer la France d'admiration pour la grande diplomatie giscardienne, seule capable de sauver la paix, grâce à son habileté à se réaligner tout en se désalignant pour repêcher la ligne au bon moment.

Tout était donc prévu pour cette partie de politique au fil de l'eau sur le canal de T.f.1. Et voilà que l'incorrigible Jimmy jette au dernier moment son pavé ! Il se prend à nouveau pour le président des Etats-Unis, et comme Brejnev l'avait interrogé, il répond. Sans se soucier de l'avis du chef de la «troisième puissance nucléaire mondiale». Ni même apparemment le prévenir ! Et justement le jour de grâce où celui-ci s'adressait à son bon peuple pour lui causer précisément du rôle de la France dans le monde ! On n'est pas plus sans gêne !

Croqué



Si les grands se reprennent à dialoguer entre-eux, que deviennent ceux qui le sont moins et voudraient le paraître plus ? Il ne restait qu'à faire comme si l'on n'avait rien entendu. Ce qui a été fait. Mais cela ne rend pas plus grand celui qui l'a fait.

Georges Fillioud

Prix en folie, épargne spoliée

Giscard choisit ses victimes

Oui ! Les prix ont exceptionnellement augmenté en janvier : 1,9%, la plus forte hausse depuis tellement longtemps que personne ne se souvient que cela ait été pire, annonce après un suspens insoutenable destiné à faire passer la pillule. Non ! les taux de rémunération de la petite épargne - notamment dans les Caisses d'épargne -n'augmenteront pas.

Giscard, Barre et Monory choisissent leurs victimes : les salariés. Puisque les patrons sont invités à se montrer plus fermes sur les salaires que la rue de Rivoli sur les prix. Les petits épargnants, ensuite. Qui n'ont pas les moyens, à la différence des gros, de bloquer leurs économies pour plusieurs années. Et encore moins de spéculer à la Bourse !

Cyniquement d'ailleurs, les hommes au pouvoir pourraient dire qu'il ne sert à rien de relever le taux d'intérêt sur les livrets d'épargne puisque ceux-ci se vident. Monory peut toujours raconter que c'est au profit de son grand emprunt de 12 milliards, bien rémunéré, lui, à 12%. La réalité est plus simple : les Français de condition modeste tirent sur leurs économies pour faire face à la baisse de leur pouvoir d'achat.

Dans le genre spoliation, il faut dire que le pouvoir giscardien s'y entend ! On se rappelle comment, début janvier, par une panique orchestrée, un certain nombre de naïfs se sont fait gruger sur le marché de l'or et plus particulièrement sur celui du Napoléon.

En moins spectaculaire, la même chose vient de se produire sur le marché des obligations où, en quelques heures, des titres ont perdu jusqu'à 5% de leur valeur. Naturellement les détendeurs d'informations privilégiées - devinez où ils se trouvent ? - avaient eu soin de vendre avant.

Alors, dans ces conditions, Barre peut faire tous les numéros de professeur d'éco-

(suite page 2)

épingle

«Quand on parle de décrispation, vous lui apportez une contribution importante et réussissez souvent mieux que tous ceux que vous parodiez».

Jacques Chirac à Thierry Le Luron.

Rifuté 28.2.80

PARTI SOCIALISTE CENTRE DE DOCUMENTATION

POSITION

Logements sociaux : l'inégalité s'aggrave

par Jean Auroux
Député de la Loire

Les familles françaises doivent subir cette année une hausse importante et inquiétante des charges de logement.

D'une part les nouvelles dispositions gouvernementales anti-sociales et l'abandon rapide des droits acquis au logement par la libération des loyers ont conduit dans certains cas à une hausse vertigineuse des montants des loyers.

Pour les H.l.m., malgré l'augmentation importante du coût de la vie, les offices présidés par les maires socialistes se sont efforcés de limiter les hausses de prix autour de 10 %. A ce niveau-là, les élections pourraient diminuer la charge des loyers et des logements sociaux, permettre de revenir à des taux d'emprunt plus conformes à la vocation des H.l.m. : en 1965 le taux d'intérêt pour les emprunts était de 1 %, sur 45 ans. En 1980, l'intérêt va de 5,50 % à 9,85 % sur 34 ans. Ces chiffres parlent.

Les remèdes sont connus : il faut stopper la spéculation foncière, ne pas imposer aux Offices la T.v.a. sur les travaux, alléger les charges du droit de bail annuel, subventionner les travaux d'isolation pour économiser l'énergie et les devises du pays.

D'autre part, les charges locatives, surtout en matière de chauffage, accentuent cette augmentation : dans l'accroissement du prix du chauffage, une part importante revient certes aux majorations des prix à la production. Mais une autre revient à la hausse sur la distribution du fait du calcul en pourcentage de la T.v.a. qui amplifie chaque fois cette hausse. Là aussi, des mesures de détaxation du fuel domestique seraient nécessaires.

C'est malheureusement le résultat de la politique libérale avancée, toujours plus avancée en matière d'inégalités.

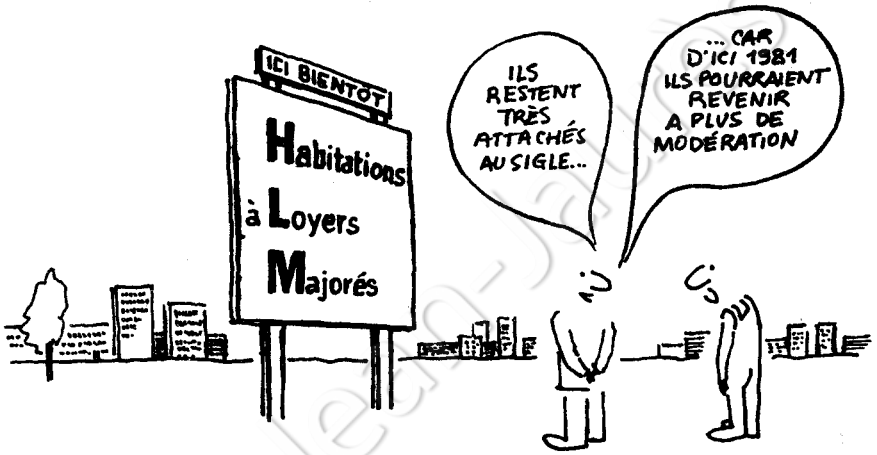

Les victimes de Giscard

(suite de la première page)

nomie qu'il veut - dernier en date, hier après-midi à l'Assemblée nationale dans le débat sur les motions de censure déposées par la gauche - il ne convaincra jamais que ceux qui sont déjà de son bord.

Pour les autres, la majorité - au moins sociologique - il faut subir et se battre, contre un patronat qui pratique de plus en plus le «je parle donc je suis». Ceyrac multiplie les déclarations en faveur du progrès social. Et dans les entreprises les patrons disent non à toutes les revendications, s'abritant derrière un apparent calme social.

Durcissement patronal, galop effréné des prix, spoliation de la petite épargne, s'ils voulaient délibérément provoquer une explosion sociale, ils ne feraient pas autre chose. Mais c'est leur prêter de trop perverses réflexions. S'ils laissent filer les prix, érodent le pouvoir d'achat n'en déplaise à Barre qui prétend que seuls les cadres supérieurs et les professions libérales ont été égratignés et que tous les autres ont progressé (sic), s'ils favorisent les riches au détriment des pauvres, c'est tout simplement que c'est dans leur logique. Et que d'une certaine manière ils ne savent pas faire autre chose...

RIPOSTE

12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition :
Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Délégué à la Publication : Henri Pradeaux
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Terrains Citroën : trente hectares en plein Paris
Chirac en brade la moitié au «privé»

Parce qu'elle porte sur plus de trente hectares, la réalisation de la Z.a.c Citroën-Cévennes constitue l'une des principales opérations d'urbanisme à Paris, et même en France, pour les années à venir : on estime qu'elle pourrait être terminée dans six à huit ans. Le dossier en a été examiné le 25 janvier par le Conseil de Paris. Il s'agit de créer un nouveau quartier avec un parc de 13 à 14 hectares.

Malgré cette perspective alléchante d'un important espace vert, le groupe socialiste du Conseil de la capitale n'a pas approuvé le plan d'aménagement à partir duquel démarrera l'enquête publique. Daniel Benassaya a expliqué, au nom du groupe, son «opposition à ce qui aurait pu être une réalisation exemplaire, A condition, a-t-il dit, que l'opération fut réalisée avec l'office H.l.m».

En effet, 50% des logements construits sur les anciens terrains de la firme du quai de Javel seront les logements «aidés» et non des logements sociaux - l'autre moitié étant privée ; avec des loyers équivalent à 2 000 F. pour trois pièces. Ce qui signifie que la ségrégation au détriment des plus pauvres contribuera, dans ce quartier comme ailleurs, à dépeupler la capitale.

En l'aliénant au secteur privé, la ville s'auto-ampute d'une partie de son patrimoine et assure à des particuliers une rente de situation exhorbitante. La municipalité chiraquienne favorise ainsi la spéculation foncière et immobilière.

«Les hauteurs maximales des immeubles doivent être révisées en baisse, disent les socialistes. Car dans le projet présenté par le maire, le nouvel immeuble de Citroën, sur le front de Seine, atteindra 46 mètres (15 étages). Un immeuble de la rue des Cévennes, ainsi que l'un des bâtiments de l'hôpital sont prévus sur 12 étages.

D'autre part, le projet reste imprécis sur l'implantation d'ateliers d'artistes, d'ateliers d'artisans au rez-de-chaussée des immeubles et au coeur des ilôts. Même imprécision en ce qui concerne la «consultation» pour le futur aménagement du parc.

Enfin le coût de l'opération : 328 millions, sans compter la création d'une voie express sur le quai (la voie express rive gauche a la vie dure !) et d'un viaduc supportant la voie ferrée Invalides-Versailles rive gauche.

Les casseurs patentés du 23 mars

Pour avoir attrapé au vol un sac à main devant le magasin Lancel, François Pain a écopé de quatre mois et demi de préventive. Au même moment, pour 500 F., les hommes de «La Vigilante», entreprise de gardiennage, étaient chargés (par qui ?...) de «foutre la merde» selon le témoignage de l'un d'eux, Gérard Abdallah. «S'il nous arrivait quelque chose», a précisé celui-ci, «notre chef nous avait dit : nous avons de bons avocats».

On se doutait que les «casseurs du 23 mars» étaient plus proches de la Préfecture de police que des milieux autonomes. On en détient désormais la preuve. On note que le ministère de l'Intérieur a préféré jusqu'ici garder sur toute l'affaire un silence pudique. Et on s'étonne que les escouades d'enquêteurs lancés dans une vaine chasse aux preuves contre Pain n'aient pas, chemin faisant, retrouvé trace de cette autre affaire pour laquelle les photographies ne manquent pas.

Parcours fédéral

LA CHARENTE MARITIME

avec Raymond Nicolas

Mille deux cents militants constituent la Fédération de la Charente Maritime. Le département compte un demi-million d'habitants. Pour Raymond Nicolas, un enseignant de 40 ans, premier secrétaire fédéral depuis octobre 1979, le Parti est en constant progrès depuis 1974.

— Quelle est la composition socio-professionnelle de la Fédération ?

«La Fédération compte 20 à 25% d'employés, le même pourcentage d'enseignants, 15% d'agriculteurs et un peu moins de 10% d'ouvriers. Dans ce département de vieille tradition radicale-socialiste, le M.r.g est bien implanté. Il profite de la «locomotive» Michel Crépeau, député-maire de Royan, mais il manque de militants. En revanche, le centre du département, la Saintonge, est maintenant socialiste».

— Dans quel contexte économique travaillez-vous ?

«Comme pour les autres départements de la région Poitou-Charentes, le chômage est important : il y a dix sept mille demandeurs d'emplois. La pêche artisanale et la construction navale sont les secteurs les plus touchés. Le port de la Rochelle est en train de mourir. Comme celui de Rochefort. Les petites entreprises (50 à 100 ouvriers) qui construisent de petits navires de commerce et des bateaux de plaisance, à la Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, connaissent, toutes, des difficultés.

«C.i.t Alcatel, l'entreprise de téléphonie, est en pleine «restructuration» : 200 emplois féminins supprimés (sur 300 !). Pour les cent travailleuses qui restent l'emploi est menacé. Pas de problème, en revanche, chez Simca-Chrysler, à Périgny, qui compte vingt cinq mille ouvriers. Dans le département du Cognac, c'est le cognac qui pose, en ce moment des problèmes. Il y a eu surproduction et des centaines de petits vignerons-producteurs sont à la merci de Ricard et autres multinationales, qui «font les cours».

«Le tourisme marche très fort dans les îles de Ré, d'Oléron, sur les plages de Royan et autour de la Rochelle mais il ne constitue qu'une activité saisonnière et souffre d'une infrastructure hôtelière et routière insuffisantes. Malgré les efforts du Conseil général, à majorité de gauche (dont douze conseillers socialistes)».

— Quelle est votre implantation électorale ?

«Il y a deux députés socialistes. Saintes et Surgères ont à leur tête des maires socialistes. Nous représentons 26% à 28% de l'électorat et nous sommes le premier parti du département. Nos relations avec le M.r.g sont correctes. Avec le P.c qui recueille 20% des suffrages, nous n'avons aucune relation au niveau fédéral puisque le P.c a opposé un refus à notre demande d'organisation d'actions communes. En revanche, dans les municipalités, le contrat est respecté».

— Quels sont actuellement les objectifs de votre Fédération ?

D'abord maintenir notre progression. Nous avons commencé à travailler pour populariser le Projet socialiste. Nous comptons multiplier les réunions-débats avec des camarades du «national», avec «nos» députés. Il y a une dizaine de jours, Jean Pierre Chevènement est venu, à la Rochelle, parler du projet socialiste devant une salle de trois cents personnes.

«Et puis, comme nous le faisons déjà, nous interviendrons dans les conflits sociaux - qui naissent, hélas, ici, chaque jour - aux côtés des travailleurs».

RENCONTRE ELUS MUNICIPAUX P.s - P.c

Les responsables de l'Association nationale des Elus communistes et républicains et de la Fédération nationale des Elus socialistes et républicains se sont rencontrés le mardi 26 février 1980. A l'issue de la rencontre, ils ont adopté le communiqué suivant :

Ils ont échangé leurs points de vue sur la situation dans les municipalités d'Union de la gauche élues en 1977.

La discussion a permis de faire le constat des conséquences néfastes de la politique du pouvoir, contraire aux intérêts de la population et des collectivités locales.

Les deux délégations favoriseront les convergences au sein des conseils municipaux, les mettant en mesure de répondre aux besoins de la population tout en limitant l'accroissement de la pression fiscale ; pour y parvenir, elles conviennent de lutter contre le pouvoir giscardien pour arracher les moyens financiers nécessaires, défendre et élargir les libertés communales.

Il s'agit en même temps pour préserver et améliorer la collaboration entre les élus communistes et socialistes de respecter, partout, l'accord national du 28 juin 1976 et les accords locaux de 1977.

Ces accords locaux prévoyaient :

— l'application, d'ici 1983, de programmes municipaux ;

— le partage et la pleine participation de tous les élus aux responsabilités ;

— le fonctionnement démocratique des conseils municipaux ;

— l'existence et la libre activité des groupes composant les conseils municipaux.

Face à un pouvoir qui plonge les collectivités locales et les contribuables dans des difficultés insupportables, il convient de développer la riposte indispensable.

QUESTIONS ECRITES

A l'Assemblée

de Jean-Michel BOUCHERON sur les difficultés des chantiers navals. Il note que le coût élevé de l'énergie du pétrole a eu pour conséquence une reprise partielle de l'industrie du charbon. De nombreux pays européens sont en mesure de développer leur production charbonnière. Cette relance industrielle devrait permettre aux chantiers navals d'accroître leur production.

d'Edwige AVICE

sur les conditions d'attribution de l'allocation de logement. En effet, le logement doit répondre à certaines normes, parmi lesquelles une norme de superficie, établie en fonction du nombre des occupants. Si la surface du logement est inférieure à la norme, le logement est considéré comme «surpeuplé» et l'allocation de logement supprimée.

de Alain HAUTECOEUR

sur les graves conséquences qu'entraîne la politique de libération des prix menée par le Gouvernement. Cette situation de confrontation directe entre les professionnels et les consommateurs accroît considérablement les difficultés du petit commerce et d'un grand nombre de salariés.

En conséquence, il lui demande :

1°) quelles mesures seront prises en faveur des consommateurs en contrepartie de la libération des prix accordée aux professionnels,

2°) quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour faire jouer véritablement la concurrence afin qu'un juste rapport d'équilibre puisse être établi entre consommateurs et professionnels,

3°) s'il compte faire droit aux dix propositions formulées par l'insitut national de la Consommation et demander à la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation d'établir un rapport faisant le point sur l'application des engagements souscrits par les professionnels.

de Roland HUGUET

sur la situation des enseignants en Education physique et sportive, et particulièrement des maîtres auxiliaires ayant exercé plus de trois années menacés de licenciement.

Au Sénat

de Robert PONTILLON

qui rappelle que depuis la loi du 3 janvier 1972, l'article 208 du Code Civil prévoit la possibilité d'indexer les pensions alimentaires sur l'augmentation du coût de la vie sans recourir à une procédure judiciaire.

Certains maris séparés ou divorcés appliquent cette disposition du code et majorent annuellement les jugements fixant la pension alimentaire pour tenir compte des hausses ainsi intervenues.

Or, la réglementation fiscale ne leur permet de déduire de leur déclaration de revenus que la somme fixée initialement par la décision judiciaire. Ceci oblige normalement les intéressés à engager chaque année une instance coûteuse pour entériner le nouveau taux de pension versée qui encombre abusivement les tribunaux.

Une réforme de ce système serait sans doute susceptible d'influer positivement en faveur de la revalorisation régulière du montant des pensions alimentaires.

Télé-P.S.

NOUVELLE BROCHURE DU SECRETARIAT NATIONAL A LA FORMATION

"1980, LE LIBERALISME SAUVAGE" : EXPLOSIF !

46 PAGES DE FAITS ET DE CHIFFRES EDIFIANTS

ACTUEL

L'exemple vient de l'Elysée

Monory, ministre, victime du travail
Monory, citoyen, bénéficiaire de coïncidences

On le sait bien, ils nous le disent chaque fois qu'ils en ont l'occassion : les ministres ont un travail harrassant. «Une mobilisation 24 h sur 24» confirmait Stoléru l'autre jour, à la télévision. Et il n'est que sous-ministre ! Avec un portefeuille complet ça doit être encore pire... Quant aux responsabilités de l'Elysée, elles absorbent le temps présent au point que le Président garde toujours les yeux fixé sur l'avenir.

Mais tout cela ne doit pas éveiller la commisération : il y a des compensations.

C'est qu'en travaillant à ce rythme, président et ministres sont bien informés. Et cela permet aux citoyens libres et à part entière qu'ils restent - dieu merci - de songer à leurs propres intérêts.

Ainsi s'est-on aperçu, lors de la publication de la déclaration d'impôts de M. d'Estaing qu'il possédait un solide portefeuille de valeurs mobilières. On ne peut s'empêcher de penser qu'un boursicotage adroit et rémunérateur se trouve largement facilité par la fonction exercée.

Par le même canal d'information - *le Canard Enchaîné* - on vient d'apprendre qu'il existe d'étranges coïncidences de date entre les décisions de relèvement des prix des produits pétroliers que signe René Monory, ministre, et l'arrivée en gare de Chatellerault de 40 wagons-citernes destinés à alimenter les cuves de la «Société loudunaise de combustibles» dont un des administrateurs est René Monory, citoyen, et Suzanne Monory, épouse du citoyen-ministre, le P.d.g.

Les coïncidences se sont répétées le 21 février, le 4 janvier, mais aussi le 1er décembre 1979.

Les explications génées que l'on obtient - tant à Loudun qu'au cabinet du ministre - consistent à dire que dans la mesure où la société reçoit un convoi par mois, les coïncidences sont inéluctables.

Le Canard Enchaîné fait remarquer qu'en vue d'une hausse prévisible, chaque transactionnaire a intérêt à stocker et que, si tous les grossistes essayent de réaliser la même opération, nombreux sont ceux qui ne trouvent pas, dans ces courtes périodes de tension, le vendeur disposé à la transaction. Ça n'est pas, vous vous en doutez, le cas pour la «Société loudunaise de combustibles».

Il serait probablement abusif d'imaginer que les fournisseurs font une fleur au citoyen Monory et à son épouse dans la mesure où ils ont intérêt à être bien vus pas le ministre de l'Economie. Mais nous ne tarderons pas à le savoir : Paul Quilès a posé une question écrite pour connaître le fin mot sur ces «coïncidences».

Droits de l'homme

Le dossier de l'Union Soviétique

Depuis le milieu de l'année 1975, Amnesty International a relevé en U.r.s.s. environ quatre cent cinquante cas de personnes arrêtées et condamnées à des peines de prison ou d'exil, ou bien internées de force dans des hôpitaux psychiatriques pour l'exercice non violent de leurs droits.

Dans les quatre derniers mois, cette vague d'arrestations et de condamnations s'est amplifiée et a atteint de nombreux dissidents connus. Parmi eux des militants des Droits de l'homme, des orthodoxes qui militent en faveur des droits religieux, des membres de groupes tels les «Surveillants des accords d'Helsinki», des défenseurs d'un système de syndicats libres ou enfin des porte-paroles de minorités comme le lithuanien Antanas Terlekas et le tatar de Crimée Reshat Djemilev.

En tout cinquante et une personnes qui, à la connaissance d'Amnesty International, ont subi l'arbitraire pour délit d'opinion au cours de la période allant du 1er octobre 79 au 24 janvier 1980.

Le plus connu de ces cinquante et un est bien entendu Andrei Sakharov, assigné à résidence sans avoir été inculpé d'aucun délit de droit pénal, sans avoir comparu devant une autorité judiciaire. Il semble qu'il soit menacé d'être exclu de l'Académie des Sciences, ce qui serait tout aussi illégal.

Résumées

« Tribune libre » FR3 protestation du S.u.r.t-C.f.d.t

Le S.u.r.t-C.f.d.t dénonce dans un communiqué l'attitude de la direction de FR 3 censurant la tribune libre de la C.g.t. Le syndicat unifié de Radio et TV considère qu'aucune autorité de tutelle « ne saurait se poser en juge de l'expression libre ».

Pour autant, il ne peut accepter « que des manifestants se réclamant du mouvement ouvrier utilisent l'invasion d'émetteurs (Luttange, près de Nancy) et de violences à l'encontre des travailleurs de la télévision comme moyens de protestation contre l'atitude scandaleuse de Contamine ».

Le « doyen modèle »... et nazi

« J'ai été fasciste et je le reste » déclarait le 26 mars dernier le Professeur Maurer, doyen de la faculté de médecine de Cochin Port-Royal, s'adressant à une assemblée générale d'étudiants. et d'ajouter « Je ne vois pas pourquoi vous seriez choqués... il faut donner à ce terme son sens d'élitisme ».

Le professeur Maurer est un ancien waffen-SS de la division Charlemagne. Mais il est aussi, à en croire les témoins cités pour sa défense, « un doyen modèle ». Le lendemain de cette « sortie » du professeur, une bombe explosait dans un foyer israélite de Paris, faisant trente trois blessés. Blessés qui furent soignés... dans le service du Professeur.

C'est donc cela un « doyen modèle » ? Plaidoirie de Mme Pudlowski, avocat du MRAP : « On nous propose un nazisme à visage humain. Mais le nazisme n'est pas une opinion comme les autres, surtout lorsqu'elle est proclamée par quelqu'un investi d'une telle autorité morale ».

« French Confection » : police contre clandestins

L'un des travailleurs « clandestins » turcs, qui avait accepté de paraître à visage découvert à l'émission du *Nouveau Vendredi* « French Confection » sur FR3, a été arrêté dans la rue lundi par la police. L'union départementale C.f.d.t s'étonne qu'on n'ait, depuis, aucune nouvelle de lui et proteste contre l'attitude du pouvoir qui fait arrêter les ressortissants turcs au moment où le secrétaire d'Etat Stoléru prétend engager des discussions avec eux.

Raciste débouté

Sans frontières, né le 4 avril 1979, journal des immigrés, n'a pas été condamné pour le titre volontairement provocateur et interrogateur qu'il avait donné à l'un des articles de son numéro de juillet : «Paris 1942 : Darquier de Pellepoix assainit le Marais ; Paris 1980 : Jean-Pierre Pierre-Bloch assainira-t-il Barbès ?»

Car le député P.r. du 18e arrondissement avait préféré assigner en diffamation *Sans frontières* plutôt que d'user de son droit de réponse comme il l'avait fait pour le journal *Le Monde,* qui le taxait de racisme.

Son but casser *Sans frontières,* comme sont venus le dire, à la barre, des témoins de la défense. Le tribunal a considéré que le député n'avait pas été attaqué en tant qu'individu et l'a condamné aux dépens.

Une belle victoire pour les immigrés. D'autant que J.-P. Pierre-Bloch avait joué de sa judéité pour expliquer son action devant la justice. «En réalité, disent les rédacteurs de *Sans frontières,* le député a servi le racisme en essayant de séparer la cause des juifs persécutés il y a 30 ans, de celle des immigrés, persécutés, aujourd'hui».

Alors que le procès lui-même avait eu de nombreux échos dans la presse, le jugement est passé presque inaperçu.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Riposte : un journal nécessaire pour les cadres, utile pour les militants